

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 28 janvier 2026

DEL20260128_020

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le 15 janvier précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 21

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN, Régis LAMURE, Laurent CHIORINO ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Denise FERNANDES ;

PERS-JUSSY : Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Denise GERELLI-FORT, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;

SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoir :

Absents excusés avec procuration :

Absents excusés : Anne-Marie LALLIARD, Dominique BRAND,

Absents : Patrice DOMPMARTIN, David DE VITO, Valérie VACHOUX, Sophie BIOLLUZ, Didier EISACK, Virginie JACQUEMOUD, Billy MARQUET, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI.

Secrétaire de séance : Patricia DÉAGE

[DEL20260128_020 - Tableau des effectifs 2026 – Mise à jour](#)

Rapporteur : Madame la 4^{ème} Vice-Présidente en charge des Ressources et Infrastructures, Madame Régine MAYORAZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP), notamment son article L313-1 ;

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L411 du code général de la fonction publique susvisé ;

VU la délibération n°DEL20250319_037 du 19 mars 2025 fixant la mise à jour du tableau des effectifs pour l'année 2025 ;

VU la délibération DEL20251105_118 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 5 novembre 2025 relative à la création d'un poste permanent d'instructeur des autorisations d'urbanisme ;

VU la délibération DEL20251203_124 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 3 décembre 2025 portant DOB 2026 et son ROB annexé ;

VU la délibération DEL20251203_137 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 3 décembre 2025 relative à la création d'un poste permanent d'agent polyvalent des services techniques ;

VU la délibération DEL20251203_138 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 3 décembre 2025 relative à la création de trois postes permanents, deux gardiens des équipements sportifs et culturels et un responsable d'équipement chargé de la sécurité et de la maintenance de l'espace intercommunal "Les Cimes" ;

VU l'avis à venir du Comité Social Territorial.

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT qu'il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ;

CONSIDERANT la création d'un emploi permanent d'instructeur des autorisations d'urbanisme à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2025, sur l'un des grades des cadres d'emploi d'Adjoint administratif à rédacteur ou d'Adjoint technique à Technicien, relevant de la catégorie C à B, de la filière administrative ou technique ;

CONSIDERANT la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2026, sur l'un des grades du cadre d'emploi d'adjoint technique ou d'agent de maîtrise, relevant de la catégorie C, de la filière technique ;

CONSIDERANT la création d'un emploi permanent de responsable d'équipement chargé de la sécurité et de la maintenance de l'espace intercommunal « Les Cimes » à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2026, sur l'un des grades du cadre d'emploi de technicien, relevant de la catégorie B, de la filière technique ;

CONSIDERANT les créations de deux emplois permanents de Gardien des équipements sportifs et culturels, à compter du 1^{er} septembre 2026, sur l'un des grades du cadre d'emploi d'adjoint technique ou d'agent de maîtrise, relevant de la catégorie C, de la filière technique ;

Madame la Vice-Présidente indique qu'à la suite des créations de postes approuvées lors des Conseils communautaires du 5 novembre 2025 et du 3 décembre 2025, il convient de procéder à la mise à jour du tableau des emplois fixé pour l'année 2026, comme suit :

Pôle / service	Cadre d'emploi	Cat.	Grade de l'agent occupant le poste	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires		Effectifs pourvus		Effectifs vacants
					Temps de travail	TOTAL	Titulaire ou contractuel	TOTAL	TOTAL
Emplois permanents - Filières administrative / technique									
Direction Générale des Services	Emploi fonctionnel DGS	A	Emploi fonctionnel DGS	Directeur(trice) Général(e) des Services	TC	1	Titulaire	1	0
	Attaché territorial	A	Attaché	Directeur général des services	TC	1	Titulaire	0	1
	Attaché territorial	A	Attaché	Chargé(e) de mission Transition écologique	TC	1	Contractuel	1	0
	Rédacteur territorial et Attaché territorial	B à A	Attaché	Chargé(e) de dialogue territorial	TC	1	Contractuel	1	0
Pôle Ressources	Attaché territorial et Ingénieur territorial	A	Attaché principal	Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) aux Ressources	TC	1	Titulaire	1	0
	Adjoint administratif territorial et rédacteur territorial	C à B	Rédacteur	Responsable de Gestion Financière	TC	1	Contractuel	1	0
	Adjoint administratif territorial et rédacteur territorial	C à B	Rédacteur	Responsable de Gestion des Ressources Humaines	TC	1	Titulaire	1	0
	Adjoint administratif territorial	C	Adjoint administratif	Assistant(e) administratif(ve) - comptabilité	TC	1	Titulaire	1	0
	Adjoint administratif territorial	C	Adjoint administratif	Assistant(e) administratif(ve) des services - RH	TC	1	Titulaire	1	0
Service Commun Urbanisme (SCU)	Rédacteur territorial et attaché territorial Technicien territorial et ingénieur territorial	B à A	Technicien principal 1 ^{ère} classe	Responsable du service	TC	1	Titulaire	1	0
	Adjoint administratif territorial, rédacteur territorial, adjoint technique territorial et technicien territorial	C à B	Adjoint administratif	Assistant(e) administratif(ve)	TC	1	Stagiaire	0,8	0,2
	Adjoint administratif territorial, rédacteur territorial, adjoint technique territorial et technicien territorial	C à B	Rédacteur	Instructeur	TC	2	Contractuel	1,8	0,2
	Adjoint administratif territorial, rédacteur territorial, adjoint technique territorial et technicien territorial	C à B	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Instructeur	TC	1	Titulaire	1	0
	Adjoint administratif territorial, rédacteur territorial, adjoint technique territorial et technicien territorial	C à B	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	Instructeur	TC	1	Titulaire	1	0

Pôle Aménagement du territoire	Attaché territorial	A	Attaché	Chargé de mission - Mobilité	TC	1	Contractuel	1	0
	Attaché territorial	A	Attaché	Chargé de mission – Aménagement et solidarités	TC	1	Contractuel	1	0
	Attaché territorial	A	Attaché	Chargé de mission - Economique	TC	1	Contractuel	0,8	0,2
Pôle Technique et Gestion Durable	Technicien territorial et ingénieur territorial	B à A	Technicien principal 1ère classe	Directeur des services techniques	TC	1	Titulaire	1	0
	Technicien territorial et ingénieur territorial	B à A	Ingénieur	Chargé d'opération	TC	1	Titulaire	1	0
	Adjoint technique territorial et agent de maîtrise territorial	C	Adjoint de maîtrise	Chef d'exploitation	TC	1	Titulaire	1	0
	Adjoint technique territorial et agent de maîtrise territorial	C	Adjoint technique	Responsable déchetterie	TC	1	Titulaire	1	0
	Adjoint technique territorial et agent de maîtrise territorial	C	Adjoint technique	Agent polyvalent (Voirie, déchetterie , OM, CSE, entretien bâtiments)	TC	3	Contractuels et Titulaire	3	0
	Adjoint technique territorial et agent de maîtrise territorial	C	Adjoint technique et Agent de maîtrise	Agent polyvalent (Voirie, déchetterie, OM, CSE, entretien bâtiments)	TC	5	Contractuels et Titulaire	4	1
	Adjoint technique territorial et agent de maîtrise territorial	C	Adjoint technique	Agent polyvalent (Voirie, déchetterie, OM, CSE, entretien bâtiments)	TC	1	Titulaire	1	0
	Adjoint technique territorial et agent de maîtrise territorial	C	Adjoint technique	Agent polyvalent (Voirie, déchetterie, OM , CSE, entretien bâtiments)	TC	2	Titulaire	2	0
	Adjoint technique territorial et agent de maîtrise territorial	C	Adjoint technique et Agent de maîtrise	Agent polyvalent (Voirie, déchetterie, OM, CSE , entretien bâtiments)	TC	2	Titulaire	2	0
	Adjoint technique territorial et agent de maîtrise territorial	C	Adjoint technique à agent de maîtrise principal	Mécanicien, responsable d'atelier	TC	1	Néant	0	1
	Adjoint technique territorial et agent de maîtrise territorial	C	Adjoint technique territorial ou Agent de maîtrise	Agent polyvalent (Voirie, déchetterie, OM, CSE, entretien bâtiments, sécurité)	TC	1	Contractuel	0	1
	Technicien territorial	B	Technicien	Responsable d'équipement chargé de la sécurité et de la maintenance de l'espace intercommunal « Les Cimes	TC	1	Contractuel	0	1
	Adjoint technique territorial et agent de maîtrise territorial	C	Adjoint technique territorial	Gardien des équipements sportifs et culturels	TC	2	Contractuel	0	2

	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique	Agent d'entretien	TNC (28/35 ^{ème})	0,8	Titulaire	0,8	0
TOTAL EFFECTIF PERMANENT COMMUNAUTE DE COMMUNES ARVE ET SALEVE					40,8			33,2	7,6
Emplois non permanents - Filières administrative / technique									
Pôle Aménagement du territoire	Attaché territorial et Ingénieur territorial	A	Attaché	Contrat de projet - Dynamiques partenariales et Solidarités	TC	1	Contractuel	0,8	0,2
	Technicien territorial et rédacteur territorial	B à A	Technicien / Rédacteur	Accroissement temporaire Missions transition écologique	TC	1	Contractuel	1	0
Direction Générale des Services	Rédacteur territorial et attaché territorial	B à A	Rédacteur à Attaché	Contrat de projet - Chargé(e) de missions Communication déchets	TC	1	Contractuel	1	0
Pôle Technique et Gestion Durable	Technicien territorial, ingénieur territorial, rédacteur territorial et attaché territorial	B à A	Ingénieur	Contrat de projet - Chargé(e) de Prévention Déchets	TC	1	Contractuel	1	0
	Technicien territorial	B	Technicien	Contrat de projet - Chargé de mise en œuvre du compostage et de la gestion des déchets verts	TC	1	Contractuel	1	0
TOTAL EFFECTIF NON PERMANENT COMMUNAUTE DE COMMUNES ARVE ET SALEVE					5			4,8	0,2
TOTAL EFFECTIF COMMUNAUTE DE COMMUNES ARVE ET SALEVE					45,8			38	7,8

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** le tableau des effectifs 2026 de la CCA&S tel que présenté ;
- **DÉCIDE** d'inscrire au budget primitif 2026 les crédits correspondants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à mettre en œuvre la présente délibération.

La Secrétaire de séance
Patricia DÉAGE

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 30/01/2026
Publié, le 30/01/2026